



# Présentation de la Réforme territoriale

région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes

*CTSA du 27 juin 2019*



académies  
Clermont-Ferrand  
Grenoble  
Lyon



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Une réforme au cœur des enjeux stratégiques et territoriaux (1)

## **Se donner les moyens d'une action stratégique renforcée pour consolider la place de l'État stratège dans l'écosystème régional**

- Renforcer les compétences et le positionnement du recteur de région académique pour une unité de parole en région sur le champ Éducation Nationale, Jeunesse et ESRI
- Développer les politiques interministérielles et notamment les politiques « jeunesse, sport et vie associative »
- Afin d'apporter plus de justice sociale et un meilleur service aux élèves, à leur famille, et aux étudiants

## **L'ESRI : un domaine stratégique réaffirmé en région au service de tous les territoires**

- Un recteur de plein exercice dédié dans les régions qui ont une forte densité d'enseignement supérieur et de recherche
- Un transfert des délégations régionales à la recherche et la technologique (DRRT) auprès des recteurs de région académique

# Une réforme au cœur des enjeux stratégiques et territoriaux (2)

## La réforme territoriale de l'EN s'inscrit dans la logique de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (cf. Circulaire du 12 juin 2019)

- Un échelon régional stratégique
- Un besoin exprimé par tous les acteurs de conserver des échelons d'actions pertinents : la place des recteurs et le maintien des rectorats
- Rapprocher l'action de l'éducation nationale au plus près du terrain, à l'échelle départementale et infra-départementale, dans un esprit de subsidiarité

## Un changement d'organisation en faveur d'une amélioration du système éducatif pour une efficacité accrues des politiques éducatives

- Le renforcement du pilotage pédagogique départemental pour améliorer concrètement la réussite de tous les élèves sur tous les territoires
- Une approche pour la qualité de vie des personnels dont la GRH de proximité
- La modernisation des services publics soucieuse de l'équilibre entre services de proximité et dématérialisation

Poursuite de nos principes d'action :  
**intelligence collective et méthode agile intégrant les partenaires**

# Les objectifs de la réforme territoriale

Améliorer la fluidité et la clarté des processus de décisions : donner un pouvoir décisionnel ou d'arbitrage au recteur de région académique tout en renforçant la proximité avec les usagers et les personnels

Favoriser la constitution d'équipes régionales sur les politiques stratégiques : enseignement supérieur, recherche et innovation, voie professionnelle, orientation, numérique éducatif...

Favoriser la mutualisation inter-académique des fonctions de soutien pour permettre la constitution de pôles d'expertise dépassant la « taille critique »

Conforter le continuum enseignement scolaire – enseignement supérieur – recherche – innovation

# Les garanties de mise en œuvre de la réforme territoriale : le cadre de gestion pour les personnels demeure académique

Maintien à l'identique des compétences des recteurs d'académie en matière de gestion des ressources humaines pour l'ensemble des agents placés sous l'autorité des ministres

La recherche de convergences utiles en matière de gestion des personnels, notamment administratifs, dans le cadre du maintien des périmètres de gestion académiques

Une priorité : le déploiement de la GRH de proximité

# Les garanties de mise en œuvre de la réforme territoriale

**Aucune mobilité géographique non souhaitée**

**Respect du principe d'une implantation multi-sites pour maintenir des équipes de proximité au plus près des établissements et des usagers**

**Construction de schémas cibles assurant un équilibre entre les académies**

**Un appui sur les compétences existantes, les professionnaliser et les sécuriser**

**Un travail associant les chefs de service des trois académies pour s'appuyer sur leur expertise et leur maîtrise des process et s'appuyant sur le dialogue social**

# Un calendrier de travail basé sur la concertation et la progressivité

**Jusqu'à mai 2019** : Construction concertée du projet de feuille de route par un travail itératif permanent avec l'encadrement supérieur, l'administration centrale et l'IGAENR

**Juin / Juillet 2019** : Dialogue social avec les représentants des personnels autour des lignes directrices définies pour chaque région académique

**Eté 2019** : validation des schémas de gouvernance et d'organisation cible

# Sommaire

1. Le schéma d'organisation
2. Objectif n°1 : Favoriser la constitution d'équipes régionales de haut niveau pour la mise en œuvre de certaines politiques à l'échelon pertinent de la région
3. Objectif n°2 : Favoriser la mutualisation interacadémique pour gagner en efficience et en expertise
4. Objectif n°3 : Répondre à la demande de proximité des personnels et des usagers et renforcer le pilotage pédagogique sur les territoires
5. Objectif n°4 : Offrir à chaque agent les meilleures garanties et opportunités professionnelles



# I – Le schéma d'organisation

académies  
Clermont-Ferrand  
Grenoble  
Lyon



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# La gouvernance de la région académique

**Un fonctionnement en équipe réunie en Directoire, autour d'un chef d'équipe que sera le recteur de région académique**

## Le Directoire

Le recteur de région académique

Le recteur délégué en charge de l'ESRI

Les recteurs d'académie

**Le SGARA**

# L'affirmation d'une fonction de secrétariat général aux affaires régionales (1)

Pilote les missions des actuels SAR et les services régionaux à venir

Coordonne les conseillers techniques des recteurs et délégués académiques (santé, culture...) sur les dossiers de portée régionale et dialogue avec la région, les établissements régionaux et les services de l'Etat en région

Coordonne la préparation des projets de conventionnement impliquant la collectivité régionale ou services régionaux de l'Etat (ARS, DRAC, ...)

# L'affirmation d'une fonction de secrétariat général aux affaires régionales (2)

**Coordonne l'élaboration des documents stratégiques à portée régionale**

**Développe des indicateurs communs et des tableaux de bord robustes, basés sur un entrepôt de données, pour produire des analyses, dialoguer et développer une vision partagée entre le niveau régional, académique et départemental**

**Prépare le dialogue de gestion régional et assure le pilotage du BOP 214 pour le compte du recteur de région académique, RBOP**

Pour les BOP 139, 140, 141 et 230, il est chargé de préparer avec les autorités académiques, responsables de BOP, les éventuelles demandes de redéploiements d'emplois et de crédits entre BOP d'un même programme budgétaire

# Des services mutualisés à l'échelle régionale pour gagner en efficacité et en expertise

## Des services régionaux obligatoires

- Créés par décret
- Placés sous l'autorité du RRA
- en priorité dans les activités présentant des besoins d'expertises rares ou coûteuses ou de forts enjeux d'articulation avec des interlocuteurs régionaux

## Des services interacadémiques obligatoires ou facultatifs

- Peuvent être placés dans l'une ou l'autre des académies et répartis sur plusieurs sites
- Placés sous l'autorité hiérarchique du recteur de l'académie d'implantation du service et sous l'autorité fonctionnelle de chacun des recteurs d'académie

# II – Objectif n°1 : Favoriser la constitution d'équipes régionales de haut niveau pour la mise en œuvre de certaines politiques à l'échelon pertinent de la région

- Dans le champ de l'enseignement scolaire : délégués régionaux et services régionaux
- Dans le champ de l'ESRI : Recteur délégué, DRRT et service régional
- Un nouveau champ : jeunesse, sport et vie associative avec un délégué académique

académies  
Clermont-Ferrand  
Grenoble  
Lyon

RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# 5 services régionaux créés au 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec montée en charge progressive

Orientation et Insertion

Formation professionnelle

ESRI

Immobilier

Achats

# 5 services régionaux créés au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (2)

**Placés sous l'autorité hiérarchique du recteur de région académique (RRA) et rattachés administrativement au SGARA**

**Dirigés par un délégué régional placé sous l'autorité directe du RRA et rattaché fonctionnellement au SGARA  
(orientation et insertion, formation professionnelle)**

**Ou dirigés par un chef de service placé sous l'autorité hiérarchique du SGARA  
(ESRI, immobilier et achat)**

**Organisés en pôles de spécialisation pour conforter et renforcer les compétences sur chaque site académique**

**L'ensemble coordonné avec les missions régionales confiées aux recteurs d'académie, en lien avec le Directoire**



# Dans le champ de l'ESRI : une gouvernance qui privilégie l'échelon régional

**Le recteur de région académique, chancelier des universités sur l'ensemble du périmètre de la région, aura compétence sur l'ensemble du champ de l'ESRI avec possibilité de délégation aux recteurs d'académie**

**7 régions académiques auront un recteur délégué à l'ESRI (emploi à la décision du gouvernement), dont Auvergne-Rhône-Alpes**

- Le recteur délégué à l'ESRI exercera ses missions par délégation du recteur de région académique
- Il sera installé au chef-lieu de la région académique

**Un service régional ESRI dont les missions intégreront celles des actuels SIASUP, mais devront en dépasser largement le cadre**

- en matière de stratégie de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation avec le transfert des DRRT
- en matière de suivi des établissements
- en matière de formation

# III – Objectif n°2 : Favoriser la mutualisation interacadémique pour gagner en efficience et en expertise

académies  
Clermont-Ferrand  
Grenoble  
Lyon

RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# Des principes communs

**Aucune mobilité géographique non souhaitée**

**Construire des schémas cibles assurant un équilibre entre les académies**

**S'appuyer sur les compétences existantes, les professionnaliser et les sécuriser**

**Travailler en associant les chefs de service pour s'appuyer sur leur expertise et leur maîtrise des process et s'appuyant sur le dialogue social**

# Juridique et contrôle, conseil et paie en EPLE

**Objectif :** Maintien d'un conseil en proximité, mutualisation et spécialisation de l'expertise et appui au pilotage pédagogique départemental

## JURIDIQUE

- Schéma cible : SIA tri-sites au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Maintien d'une expertise en proximité
- Spécialisations fonctionnelles à travailler en lien avec les spécialisations des autres SR et SIA

## CONTRÔLE, CONSEIL ET PAIE EN EPLE

- Schéma cible : SIA tri-sites au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Plateforme de contrôle de légalité mono-site
- Conseil effectué en proximité sur chaque site mais coordonné au niveau du site de la plateforme de contrôle
- Développer une analyse au service du pilotage pédagogique départemental
- Mise en œuvre progressive : collèges, puis lycées

# Financier et budgétaire

**Objectif :** harmoniser les pratiques, professionnaliser les équipes et mutualiser les compétences

## PLATEFORME CHORUS

- Schéma cible : SIA mono-site au 1<sup>er</sup> janvier 2021, calendrier à valider en lien avec la DAF et la DRFIP
- Installation progressive, dans le cadre de la méthodologie construite par la DAF

## PLATEFORME FRAIS DE DEPLACEMENT

- Schéma cible : SIA mono-site au 1<sup>er</sup> janvier 2021, calendrier à valider en lien avec la DAF
- Installation progressive

# Statistiques, SI et numérique éducatif

**Objectif** : construire une politique de région académique ambitieuse et cohérente sur ces domaines de compétence

## SI ET NUMERIQUE EDUCATIF

- Schéma cible : des SIA tri-sites pour une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Proposition des trinômes : coordination renforcée dès la RS 2019, alignement sur le rythme d'organisation des autres métiers et délégations, construction progressive de SIA tri-sites

## STATISTIQUES

- Schéma cible : SIA tri-sites au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Maintien des compétences dans chaque académie en appui aux recteurs d'académie
- Harmonisation des pratiques et production de tableaux de bord régionaux
- Spécialisations fonctionnelles à travailler en lien avec les spécialisations des autres SR et SIA et les compétences existantes

# Examens et concours

**Objectif :** Mutualiser et renforcer les compétences tout en maintenant une sécurisation des process et un équilibre en terme d'effectifs entre les trois académies

## CONCOURS

- Schéma cible : SIA mono-site au 1<sup>er</sup> janvier 2022

## EXAMENS

- Schéma cible : SIA bi-sites au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Deux spécialisations fonctionnelles : bac. GT / bac. Pro.
- Mise en place progressive et douce nécessaire au vu des réformes en cours

# IV – Objectif n°3 : Répondre à la demande de proximité des personnels et des usagers et renforcer le pilotage pédagogique sur les territoires

académies  
Clermont-Ferrand  
Grenoble  
Lyon

RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION





# Renforcer le pilotage pédagogique sur les territoires

**La réaffirmation et le renforcement dans un cadre académique du rôle de pilote pédagogique des IA-DASEN**

**Une réflexion sur les priorités à moyen et long termes en s'appuyant sur les collaborations avec les corps d'inspections**

**Mise en place d'un conseil pédagogique de région académique et conseil scientifique de région académique**

académies  
Clermont-Ferrand  
Grenoble  
Lyon



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# Développer les ressources au service du pilotage pédagogique

## LA CONSTRUCTION D'UN PÔLE RESSOURCES D'APPUI AU PILOTAGE DE PROXIMITÉ DANS CHAQUE ACADEMIE

Trois niveaux d'amélioration permettant aux IA-DASEN de disposer d'une vision globale sur l'ensemble des moyens et ressources :

- **Premier niveau** : un outil amont pour déterminer les territoires à enjeux, des unités d'enseignement à caractéristiques identiques et permettre la détermination de critères de répartition garantissant l'équité de traitement
  - **Second niveau** : un outil de préparation de rentrée autour d'une plateforme de calcul au service des IA-DASEN
    - **Troisième niveau** : un outil de suivi et d'évaluation qui permette de vérifier l'efficacité et la qualité de l'enseignement

# Une stratégie régionale pour la GRH de proximité au service des personnels et des territoires éducatifs

## Des logiques communes avec des modalités de déploiement adaptées aux différents territoires

- Une organisation construite en lien étroit avec les IA-DASEN
- Des conseillers RH de proximité disposant de compétences communes mais ayant des parcours professionnels diversifiés
- Des interventions en proximité dans des lieux identifiés
- Une plateforme numérique d'intermédiation expérimentée à Lyon

**Un comité de réflexion interacadémique**  
pour coordonner le déploiement de la RH de proximité dans la région académique

# V – Objectif n°4 : Offrir à chaque agent les meilleures garanties et opportunités professionnelles

académies  
Clermont-Ferrand  
Grenoble  
Lyon

RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# Les actions d'accompagnement individuel et collectif : un protocole en construction pour les personnels impactés

**Un dispositif académique d'accueil et d'information des agents**

**Une mobilisation de la DRH, pilote de l'accompagnement**


**Un rôle d'accompagnement des managers de proximité des services académiques**

**Des parcours de formations spécifiques**

**Des mesures de facilitation**

**Des dispositifs indemnitaires d'accompagnement**

# Conclusion : une mise en place progressive de l'organisation cible



**Été 2019** : validation des schémas de gouvernance et d'organisation cible

**Automne 2019** : affinage des scénarios d'organisation et dialogue social régional

**1er janvier 2020** : entrée en vigueur de la nouvelle gouvernance

**2020-2022** : mise en œuvre progressive de la nouvelle organisation des services académiques et évaluation à mi parcours